

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



RÉUNION DES DIRIGEANTS ET PROFESSEURS

Samedi 21 septembre 2024

**Maison Départementale des Comités Sportifs
62 bis, Bld Charles de Gaulle - 91540 MENNECY**



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Francis DALLERAC



BILAN DE LA SAISON 2023-2024

Participation aux Championnats Europe Jeunes et Senior

-  **Championnat du Monde senior– 24/29 Octobre 2023 – BUDAPEST (Hongrie)**
 - **Thanh-liêm LÊ** (AS Evry Courcouronnes-Saint Michel Sport) – équipe combat senior 3^{ème} place
 - **Franck NGOAN** (AS Évry) et **Helvetia TAILY** (SKB Épinay sous Sénart) – Individuel Kata Senior
 - **Helvetia TAILY** et **Romane LEITAO** (SKB Épinay sous Sénart) – Équipe Kata Senior
 - **Arthur NOËL** (AS Évry) et **Hugo POISSON** (SKB Épinay sous Sénart) – Équipe Kata Senior 5^{ème} place
-  **Championnat d'Europe des Jeunes - 09/11 février 2024 – TBILISSI (Géorgie)**
 - **Lee Lou KOUME** (SKB Épinay sous Sénart) - Individuel Combat Cadette -47kg
 - **Alexandre MARTINS-NUNES** (AS Évry Courcouronnes-Saint Michel Sport) - Individuel Combat Espoir -84kg
-  **Championnat d'Europe senior– 08/12 avril 2024 – ZADAR (Croatie)**
 - **Thanh-Liêm LÊ** et **Adrien MARQUES** (AS Évry Courcouronnes-Saint Michel Sport) – Équipe Combat Senior 3^{ème} place
 - **Helvetia TAILY** (SKB Épinay sous Sénart) – Individuel Kata Senior
 - **Franck NGOAN** (AS Évry) – Individuel Kata Senior

Participation aux Championnats Europe Jeunes et Senior

- 🥋 **A Venir : Championnat du Monde des Jeunes– 09/13 Octobre 2024 – VENISE (Italie)**
 - **Adrien FRANCES** (SKB Épinay sous Sénart) – Équipe Kata Junior
 - **Yacine BEN FATHALLAH** (Saint Michel Sport Karaté) – Individuel Combat Junior -76kg
- 🥋 **A Venir : Coupe du Monde Senior Équipes- 20/24 Novembre 2024 – PAMPELUNE (Espagne)**
 - **Thanh-liêm LÊ** (AS Évry Courcouronnes-Saint Michel Sport) – équipe combat senior



SERVICE COMPÉTITIONS

Le site



a subi un rajeunissement après
une refonte radicale.

Nouveau site Inscriptions compétitions

Bienvenue sur le site d'inscriptions de la
Fédération Française de Karaté !

CONNEXION INTERNATIONAL

Identifiant*

10567349Q

Mot de passe*

.....

Se souvenir de moi

CONNEXION

Vous devrez désormais vous connecter avec vos identifiants
SIKADA

Nouveau site Inscriptions compétitions

Le site des inscriptions est maintenant connecté avec SIKADA et suivant la configuration de votre compte dans SIKADA, votre compte utilisateur peut être lié à plusieurs rôles et structures.

Le choix du profil est requis à l'ouverture de la session. Exemple :

 Choisir un profil

Administrateur
FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE
Fédération

SÉLECTIONNER

Administrateur
LIGUE REGIONALE OCCITANIE
Ligue Régionale

SÉLECTIONNER

Administrateur
COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT
Département

SÉLECTIONNER

Administrateur
0250017 IPPON KARATE SHOTOKAN
Club

SÉLECTIONNER

Administrateur
0250657 ELITE KARATE ROCHOIS
Club

SÉLECTIONNER

Nouveau site Inscriptions compétitions



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

Compétitions +

Comptabilité



1



F. FRANÇOIS
DÉPARTEMENT

Calendrier des compétitions

L'ensemble des compétitions et événements majeurs organisés par la Fédération au cours de la saison. Vous pouvez ainsi consulter les dates, le programme, les résultats etc.

Nom

Origine



Discipline



Lieu



Dates



Qualificatives

Octobre
2024

sam. 26 octobre

2024

PARIS - Halle
Carpentier

Coupe de France kata individuels MCJS

KARATE
Individuel

sam. 26 octobre

2024

Coupe de France zone nord karaté light

LIGHT
CONTACT

Nouveau site Inscriptions compétitions



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

 **Compétitions** —

Calendrier

 Comptabilité



11:43
CLUB

Coupe de France kata individuels MCJS

 FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE

 samedi 26 - dimanche 27 octobre 2024

 PARIS - Halle Carpentier

 Début des inscriptions **lundi 02 septembre 2024**

Inscriptions

Coachs

Récap

INDIVIDUELLE

<input type="checkbox"/>	Nom	Club	Catégorie		
--------------------------	-----	------	-----------	---	---



CALENDRIER CDK91 SAISON 2024/2025

Septembre à Décembre 2024

En Grisé : Qualificatif pour IDF

septembre 2024			
CDK91	lundi 9 septembre 2024	Réunion CDK91	MDCS-Mennecy
CDK91	samedi 21 septembre 2024	Colloque des Professeurs et Dirigeants (matin)	MDCS
octobre 2024			
CDK91-Arbitrage	dimanche 6 octobre 2024	Stage d'Arbitrage Kata/Combat	Saint Michel sur Orge
CDK91-Regroupement	dimanche 13 octobre 2024	Regroupement Combat Pupilles/Benjamins/Minimes/Cadets	Etampes
CDK91	dimanche 20 octobre 2024	Matin-Coupe Essonne Combat Pupilles Féminins/Masculins Après Midi-Coupe Essonne Combat Benjamins Féminins/Masculins	Saint Michel sur Orge
novembre 2024			
CDK91	samedi 9 novembre 2024	Assemblée Générale Ordinaire (Matin)	MDCS
CDK91-Arbitrage	samedi 23 novembre 2024	Stage découverte de l'arbitrage Kata/Combat	
CDK91	dimanche 24 novembre 2024	Matin-Championnat Essonne Kata Individuel Minimes/Cadets/Juniors/Seniors Individuel Après-midi-Coupe Essonne Kata Pupilles/Benjamins Individuel	Epinay sous Sénart
décembre 2024			
CDK91-Grade	30/11 et 01/12/2024	Passage de Dan 1/2/3 ème Dan	
CDK91	samedi 7 décembre 2024	Challenge de l'Essonne-Challenge Berger Kata/Combat Poussins Multistyles	Chilly Mazarin (En attente) Morsang sur Orge (En attente)
CDK91	dimanche 8 décembre 2024	Open Essonne Kata des Jeunes Pupilles/Benjamins/Minimes/Cadets	Chilly Mazarin (En attente) Morsang sur Orge (En attente)

Janvier à Mars 2025

En Grisé : Qualificatif pour IDF

janvier 2025

CDK91	samedi 11 janvier 2025	Matin-Championnat Essonne Combat Juniors Individuel Après-midi-Championnat Essonne Combat Minimes Individuel	Evry-Courcouronnes
CDK91	dimanche 12 janvier 2025	Matin-Championnat Essonne Combat Seniors Individuel Après-midi-Championnat Essonne Combat Cadets Individuel	Evry-Courcouronnes

février 2025

CDK91-Formation	08-09 février 2025	Formation DIF (non titulaires du DAF)	Saint Michel sur Orge
CDK91-Formation	08-09 février 2025	Formation DAF	Saint Michel sur Orge

mars 2025

CDK91	samedi 1 mars 2025	Après-Midi-Challenge Essonne Combat Pupilles/Benjamins Féminins	Maisse
CDK91	dimanche 2 mars 2025	Matin-Challenge Essonne Combat Pupilles Masculins Après-Midi-Challenge Essonne Combat Benjamins Masculins	Maisse
CDK91	dimanche 23 mars 2025	Matin - Sport En Famille-Challenge Berger Poussins Multi-Styles Combat Après-Midi - Challenge de l'Essonne Kata Individuel Poussins/Pupilles/Benjamins	Lardy
CDK91-Grade	21/23 Mars 2025	Passage de Dan 1/2/4 ème Dan	

Avril à Mai 2025

avril 2025

CDK91-Formation	05/06 avril 2024	Formation AFA	MDCS Mennecey Saint Michel sur Orge
CDK91-Formation	05/06 avril 2024	DIF (Déjà titulaire du DAF)	MDCS Mennecey Saint Michel sur Orge
CDK91-Formation	samedi 26 avril 2025	Evaluation DIF (Visio)	Visio

mai 2025

CDK91-Grade	16/17 mai 2025	Passage de Dan 3/4 ème Dan	Milly la Forêt
-------------	----------------	----------------------------	----------------

Regroupement du 13 octobre 2024

La Direction Technique du CDK91

*Organise un regroupement sous forme d'entraînement
À l'attention des Compétiteurs Pupilles/Benjamins/Minimes/cadets*

L'Entraînement sera animé par :

Jérémie MARUANI

Et

Sophia BOURDERBANE

Dimanche 13 octobre 2024 de 10h00 à 12h00

Dojos du Gymnase Michel POIRIER

1, rue Henri Poirier

91150 ÉTAMPES

Merci de vous présenter à partir de 9h30

**Ce regroupement s'adresse à tous les compétiteurs Essonniers qui
participeront aux Coupes et Championnats pour la saison 2024/2025**

La présence des entraîneurs de club est souhaitée

Les parents ne pourront pas assister à la séance

Compétitions Octobre / Novembre

octobre 2024

CDK91	dimanche 20 octobre 2024	Matin-Coupe Essonne Combat Pupilles Féminins/Masculins Après Midi-Coupe Essonne Combat Benjamins Féminins/Masculins	Saint Michel sur Orge
-------	--------------------------	--	-----------------------

novembre 2024

CDK91	dimanche 24 novembre 2024	Matin-Championnat Essonne Kata Individuel Minimes/Cadets/Juniors/Seniors Individuel Après-midi-Coupe Essonne Kata Pupilles/Benjamins Individuel	Epinay sous Sénart
-------	---------------------------	---	--------------------



L'ÉQUIPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Composition de l'équipe Technique Départementale 2024/2025

L'Equipe Technique Départementale est composée :

- du Directeur Technique Départemental (DTD) ; **Jean Sylvain RENAUD**
- du Responsable Départemental des Formations (RDF) ; **François SANTONI**
- du Responsable Départemental de l'Arbitrage (RDA) ; **Guillaume SOUMENAT**
- du Responsable Départemental des Grades (RDG). **Evelyne BENDELAC**



LA FILIÈRE FORMATION DE LA FFK et du CDK 91

François SANTONI
fsantoni4@gmail.com
06 08 31 22 37



Formateur / consultant aux métiers du sport et de l'animation
Expert auprès de la Délégation Régionale Académique à la
Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
(Brevet Professionnel, Diplôme d'Etat, Diplôme d'Etat
Supérieur toutes filières)
Accompagnateur VAE sports et animation
Responsable des formations FFKaraté et DA Comité du 91

Des changements interviennent pour la saison 24/25

DIPLÔME STRICTEMENT BENEVOLE

Diplôme **d'Assistant Fédéral** (D.A.F)
A partir de 18 ans, 1er Dan, durée totale de formation 45h.
Coût 100€

Le Diplôme d'Animateur Fédéral, devient un Diplôme d'ASSISTANT ! Il est placé sous la tutelle d'un professeur DIF ou supérieur

OBJECTIFS

- Planifier des cours pour différents publics ;
- **Assister** le professeur principal lors des cours dans son club en toute sécurité.

Possibilité de basculer en cours de formation DAF vers le DIF (avec un coût de mise à niveau de 150€)

DIPLÔME STRICTEMENT BENEVOLE

Diplôme d'Instructeur Fédéral (D.I.F)

A partir de 18 ans, 1er Dan, durée totale de formation 92h, Coût: 250€

OBJECTIFS

- Ouvrir un club ;
- Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfant, ados, adultes, seniors, para etc.) ;
- Accéder aux stages de formation continue ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- Elargir son enseignement au-delà du club.

Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

Le DIF est accessible, avec ou sans le DAF. Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades.

Il permet également au *coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation du DIF.*

Attestation Fédérale d'Assistant (A.F.A)

A partir de 14 ans (sans de limite d'âge), 1er Kyu, durée totale de formation 10h

L'AFA permet de donner une reconnaissance à un licencié intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé durant les séances de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

Durée : 10 heures de formation en centre

Coût : 30 €

Les titres et diplômes professionnel (permettant une rémunération)

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

Moniteur professionnel de « Karaté, Wushu et D.A »
A partir de 18 ans, 2^{ème} Dan, durée totale de formation 195h

NON accessible à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Titre avec des contraintes limitantes.

B.P.J.E.P.S (diplôme de niveau bac)

A partir de 18 ans, niveau 2e Dan, durée totale de formation 900h

D.E.J.E.P.S (diplôme de niveau Bac + 2)

A partir de 18 ans, niveau 2e Dan, durée totale de formation 1200h

D.E.S.J.E.P.S (diplôme de niveau licence)

A partir de 18 ans, niveau 3e Dan, durée totale de formation 1200h

Accessible à la Validation des acquis d'expériences (VAE)

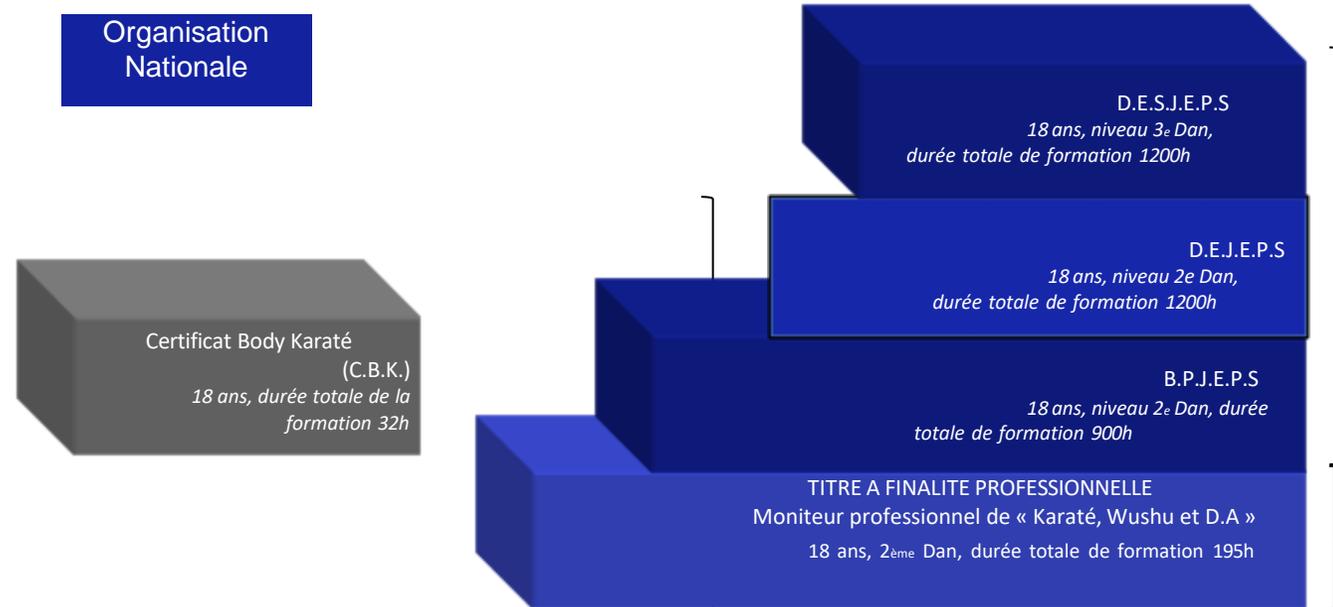
Les formations AFA, DAF et DIF ont lieu sur le 91 (St Michel sur Orge ou Mennecy) pour le présentiel et en visio pour l'évaluation théorique finale pour le DIF.

PLANNING 2024/2025 que vous pouvez retrouver en ligne sur le site du CDK91, ainsi que les modalités d'inscription

Horaires des formations: 9h00/12h00 - 13h30/18h00				
Samedis cours en salle - dimanche cours en Dojo				
DAF 1 weekend			samedi 08 février 2025	SALLE
			dimanche 09 février 2025	DOJO
DIF (non titulaires du DAF) 2 weekends			samedi 08 février 2025	SALLE
			dimanche 09 février 2025	DOJO
			samedi 05 avril 2025	SALLE
AFA 1 dimanche			dimanche 06 avril 2025	DOJO
DIF (déjà titulaires du DAF) 1 weekend			samedi 06 avril 2025	SALLE
			dimanche 07 avril 2025	DOJO
EVALUATION DIF (visio)			samedi 26 avril 2025	

La réglementation des formations et leurs contenus sont téléchargeables à cette adresse:
<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/formations/>

Les diplômes professionnels peuvent être obtenus par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)



Les diplômes fédéraux ne peuvent pas être obtenus par la VAE





LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Responsable : Guillaume SOUMENAT

soumenatg@gmail.com

06 30 37 77 53

Responsable adjointe : Aurélie CLAVAUD

aurelie.a.michel@gmail.com

06 15 46 16 89

Responsable Formation des Jeunes arbitres : Alice GABET

alicegabet@hotmail.fr

Bilan de la saison 2023/2024

Formation des jeunes arbitres

Cette année, plusieurs réunions nous ont permis de faire le point sur nos objectifs de l'année :

- 1) Faire découvrir l'arbitrage à de potentiels nouveaux arbitres
- 2) Accompagner les « nouveaux » jeunes dans la connaissance de l'arbitrage
- 3) Accompagner les jeunes pour l'examen départemental et île de France kumité et kata

[www.wvff.com](#)

Bilan de la saison 2023/2024

Formation des jeunes arbitres

Afin de réaliser ces objectifs nous avons mis en place :

- 1) Un stage de découverte de l'arbitrage destiné aux licenciés du 91 : le 19 novembre 2023 :
 - Une dizaine de jeunes ont participé. Quelques parents en ont également profité pour poser des questions

- 2) Nous avons mis en place un suivi personnalisé :
 - Un référentiel sous forme de tableau afin de s'appuyer sur des points précis d'accompagnement
 - Une « formatrice jeune » positionnée sur des tatamis différents lors des compétitions afin de pouvoir suivre les jeunes sur une journée d'arbitrage avec retour oral en fin de journée. Cela nous permet également d'être disponible si besoin du jeune, de les encourager, d'être présente...
 - Accompagnement lors des compétitions en île de France de nos jeunes en bénévolat. Retour également en fin de journée sur leur ressenti et leurs éventuelles questions.

- 3) Accompagnement aux examens île de France :
 - Mise en place d'un groupe WhatsApp pour les candidats : les candidats ont pu avoir les informations de manière régulière. Ils ont pu également y poser leurs questions.
 - Evalbox : avec questionnaire kumité et kata : avec retour personnel sur les fautes.
 - Accompagnement lors des compétitions départementales pour leur donner des recommandations si nécessaire
 - Accompagnement le jour de l'examen (les rassurer, les encourager...)

Bilan de la saison 2023/2024

Formation des jeunes arbitres

Tout cet accompagnement a permis d'avoir en fin d'année au sein de l'équipe d'arbitrage :

Au niveau ile de France :

- 3 nouveaux titres kumité et kata A dont une qui classe 2^{ème} au classement kata et une 3^{ème} en combat
- 2 nouveaux titres Kumité B et 1 kata B

Au niveau départemental :

8 nouveaux arbitres ont rejoint notre département :

- ②) 7 sont passés département B en kata
- ②) 6 sont passés département B en combat
- ②) 2 ont directement eu le diplôme de département A

3 jeunes étaient présents avec nous pour la deuxième année consécutive :

- Ils ont obtenu le diplôme kumité A et kata A

Bilan de la saison 2023/2024

Formation des jeunes arbitres

En parallèle de ces examens et des compétitions, **Fathia BELGROUN** termine majeure de promotion lors du concours jeune arbitre Combat



**Le CDK91 adresse tous ses remerciements à
Aurélié CLAVAUD, Alice GABET et Christelle
GUILLAUME pour leur implication dans la
formation des jeunes arbitres**

Bilan de la saison 2023/2024

Caroline NGOAN, en terminant 2ème de sa promotion qui se déroulait le WE du 19/20 avril 2024 à Vannes (56), a été nommée au titre d'arbitre National Kumité B



Bilan de la saison 2023/2024

Le Week end du 22/23 juin 2024, en marge de la Coupe de France des Corporations se tenait l'examen National d'arbitrage. Nos deux formatrices départementales des Jeunes **Alice GABET** et **Christelle GUILLAUME** ont toutes les deux obtenu leur titre d'**arbitre National A Kumite!**

A noter qu'Alice termine 2ème de la promotion!

Un bel exemple pour nos jeunes arbitres!

Bilan de la saison 2023/2024



SAISON 2024/2025

Règlement d'arbitrage

À ce jour de pas changement annoncé en kumité.

- **Pour le règlement kata** : une nouveauté concernant la Disqualification

Nouveauté

Exécuter un kata différent de celui qui a été annoncé ou exécuter un KATA qui n'entre pas dans les possibilités d'exécution de l'athlète.

SAISON 2024/2025

Actions à mener

- **Stage départemental d'arbitrage kata, kumité le dimanche 06/10/2024 à saint Michel**
- **La commission jeune toujours en activité => objectifs pour la saison 2024/2025, 2 stages d'animation pour les 10-15 ans,**
- **Poursuivre la préparation des examens régionaux et départementaux pour nos candidats,**
- **Détection des jeunes potentiels pour le concours national.**
- **Examen national kata**
 - 5 candidats prévue pour l'examen de juge **B**
 - 1 candidate prévue pour l'examen de juge **A**

SAISON 2024/2025

Actions à mener

SYSTEME DE CONVOCATION VIA SITE CDK91

▸ Un mail sera envoyé 5 semaines avant la compétition indiquant les horaires et le lieu de la manifestation

- Effectif de nos arbitres saison 2024/2025

- 1 international
- 12 Nationaux
- 8 Régionaux
- 12 Départementaux
- 3 Stagiaires



LA COMMISSION DES GRADES

Evelyne BENDELAC
evy20@free.fr
06 63 90 68 63

Saison 2023 / 2024

- 1 Réunion Professeurs et Jurys en zoom le 21/10/2023. Pour cette saison, je n'ai pas encore de réunion CSDGE de planifier. Dès cette réunion faite, j'organiserai une réunion Zoom pour communiquer toutes les informations concernant les examens de grades.
- 1^{er} Dan « Clubs » : 23 clubs ont organisé leurs examens 1^{er} Dan représentant 70 candidats.
- Au niveau Département : 3 Sessions d'examens : 12/23 – 03/24 et 06/24 représentant 105 candidats : 1^{er} Dan = 31 / 2^e Dan = 42 / 3^e Dan = 20 et 4^e Dan = 12
- Difficultés pour les D.A. à trouver des Jurys, d'où l'intérêt de vous regrouper sur une date.

IMPORTANT :

Bien vérifier que votre professeur est bien référencé comme tel sur la base SIKADA

Saison 2023 / 2024

- TAUX DE REUSSITE :
- 1^{er} Dan : 81%
- 2^e Dan : 83%
- 3^e Dan : 85%
- 4^e Dan : 92%
- Pour information 5^e Dan : 86%

Un grand merci aux clubs : KC Bo Bun Kai La Ville du Bois, KC Milly La Forêt et St Michel Sport Karaté pour le prêt de leurs installations sportives pour les organisations des examens de grades.

Saison 2024 / 2025

Présentation de l'Equipe



Didier BARICAULT
AMV



Thierry ARMENG
KRAV MAGA



Lilliana BIANCO
WUSHU



Evelyne BENDELAC
TOUTES LES AUTRES DISCIPLINES

Saison 2024 / 2025

Examens grades organisés par le CDK91

1^{er} Dan : 14 ans et 3 années de pratique minimum :

2 sessions : 01/12/24 – 23/03/25

2^{ème} Dan : 17 ans + 2 années de pratique :

2 sessions : 01/12/24 – 23/03/25

3^{ème} Dan : 21 ans + 3 années de pratique :

2 sessions : 01/12/24 – 17/05/25

4^{ème} Dan : 25 ans + 4 années de pratique :

2 sessions : 23/03/25 – 17/05/25



LA COMMISSION COMMUNICATION

Candice MAURY
Hélène CLAUDE

communication.cdk91@gmail.com

Saison 2024 / 2025



- Site internet : <https://sites.ffkarate.fr/essonne/>
- Facebook : [Comité Départemental de l'Essonne de Karaté et Disciplines Associées](#)
- Instagram : [cdkessonne](#)





COMMISSION CONTACT

Première réunion

Date : Mercredi 04 Septembre 2024 à 19h00

Lieu : Maison Départementale des Comités Sportifs
62 bis Boulevard Charles de Gaulle, 91540 Mennecy

- Présents :**
- **DALLERAC Francis - Président CDK91**
 - **RENAUD Jean-Sylvain - CTD91**
 - **CALVEZ Jean-Pierre - Calvez Boxing Club**
 - **MAUTI Marie-Laure - Calvez Boxing Club**
 - **CHANTRON Gilbert - KC Etioilles Tigery**
 - **CHAPUT Franck - CAM Villebon**
 - **BILLEREAU Fabien - KCM**
 - **ABELBOUR Jérôme - KCM**
 - **BUSSON Séverine - Kraken Boxing Club**



DISCIPLINES ASSOCIÉES

Saison 2024 / 2025



- Aide dans vos actions et votre développement ;
- Stage d'arbitrage et compétition en partenariat avec la ligue IDF.
- Réunion d'information sur le déroulement d'une compétition VVD à destination des compétiteurs et de leurs parents.

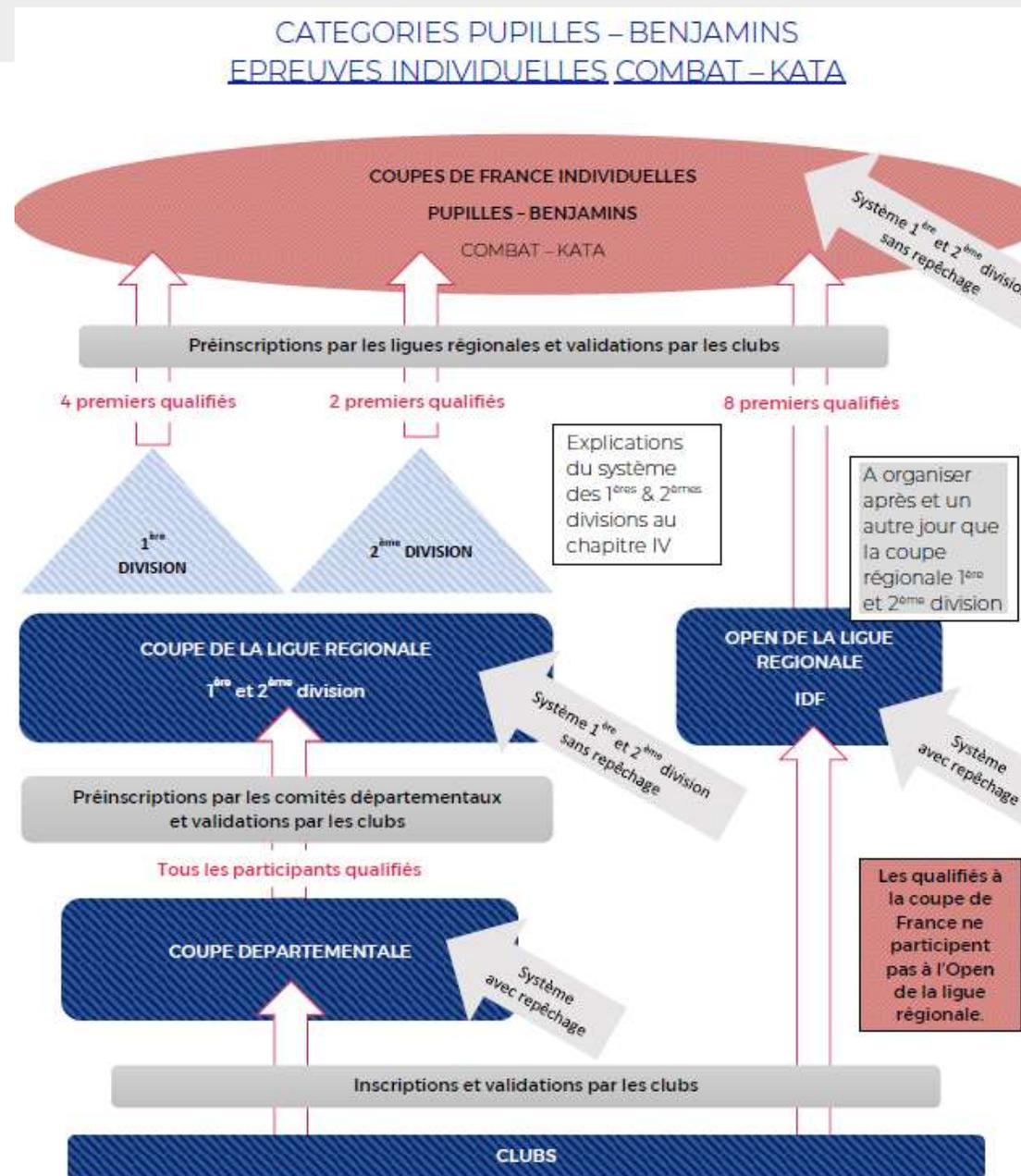
The background of the page is a photograph of a karate competition. It shows a blue and red mat with a person's legs in a blue gi and blue tabi shoes. In the background, there are spectators and officials seated in chairs.

RÈGLEMENT COMPÉTITION KARATÉ

ffkarate.fr

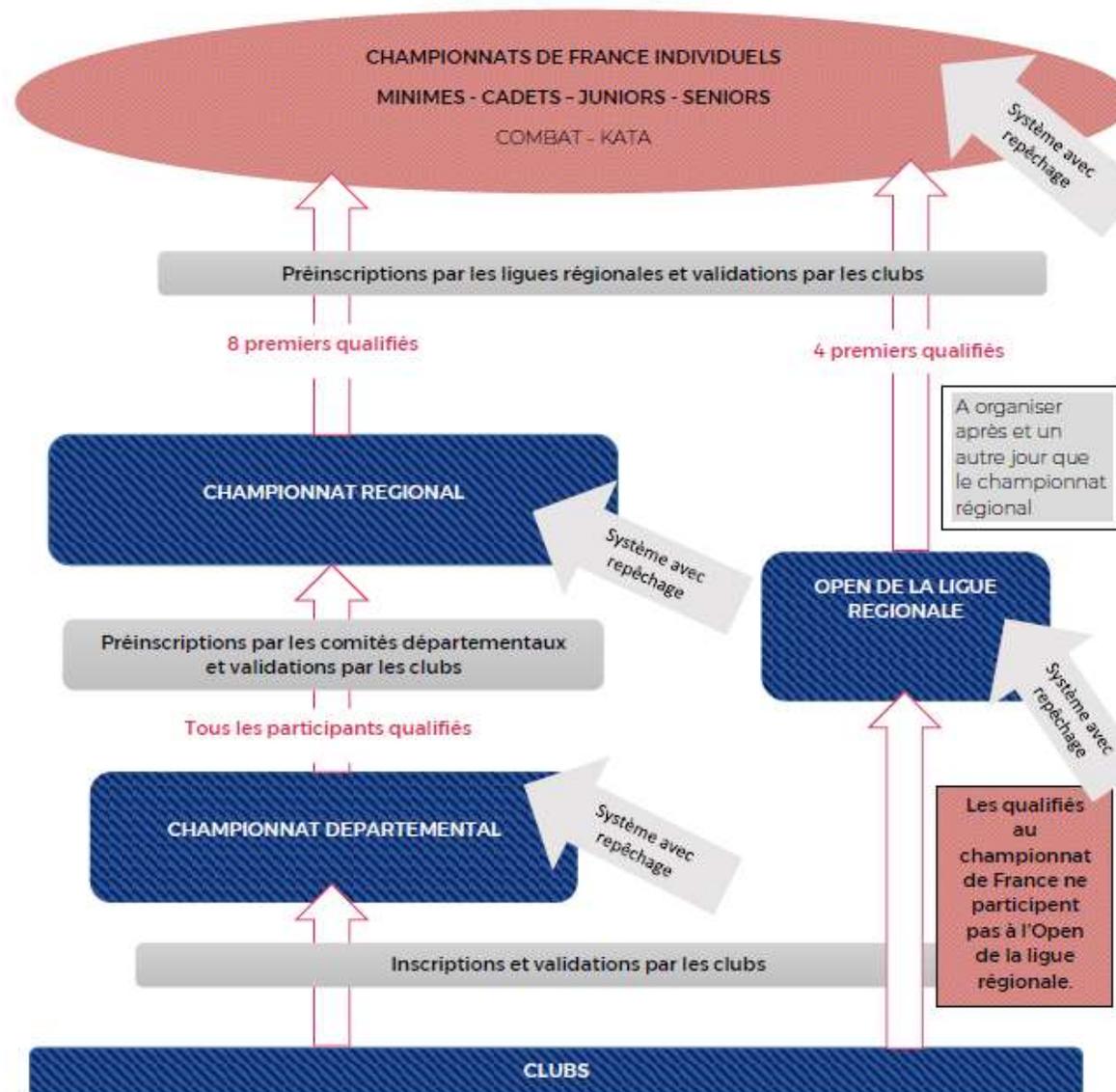
SAISON
**24
25**

Schémas de synthèse des étapes qualificatives

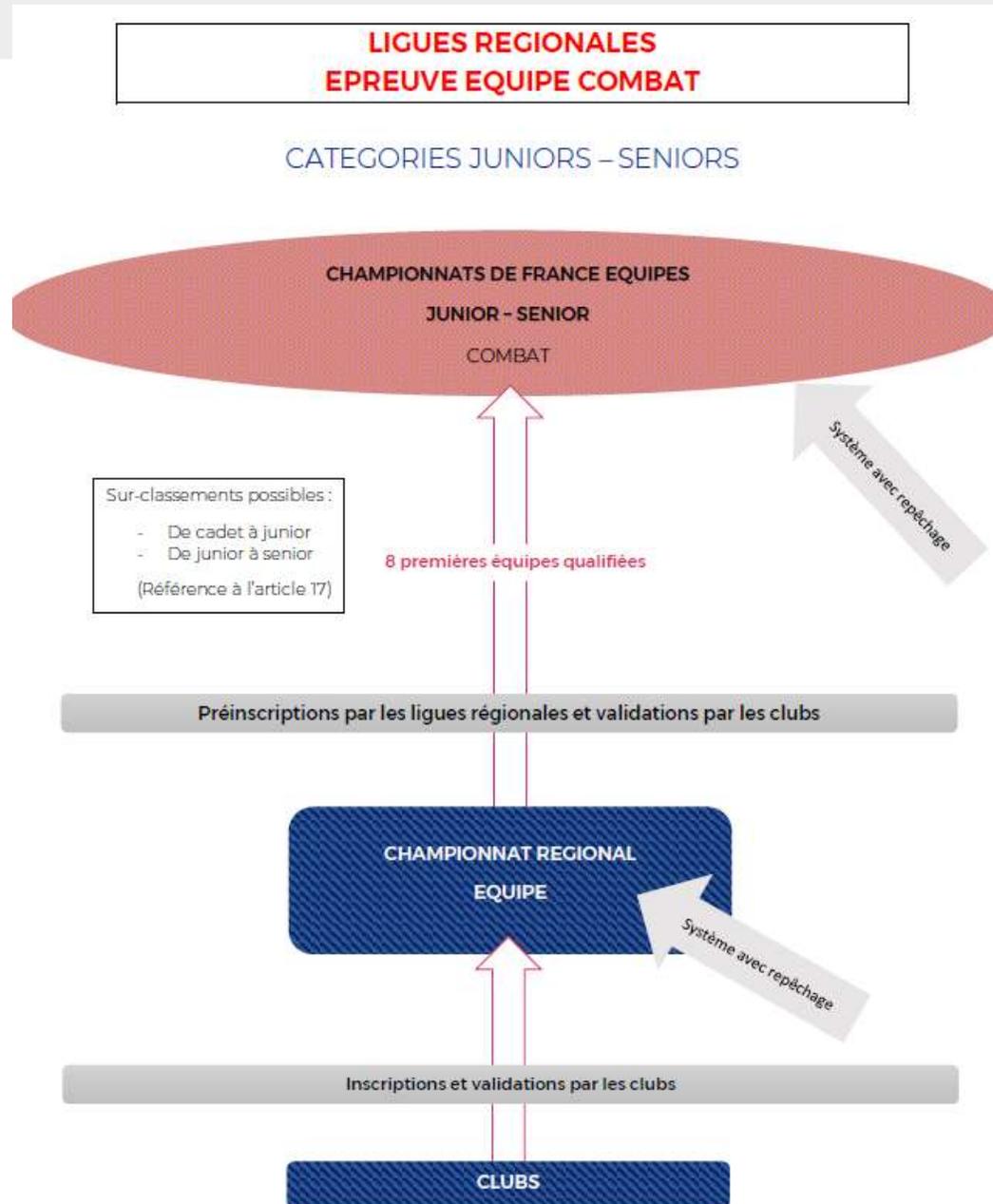


Schémas de synthèse des étapes qualificatives

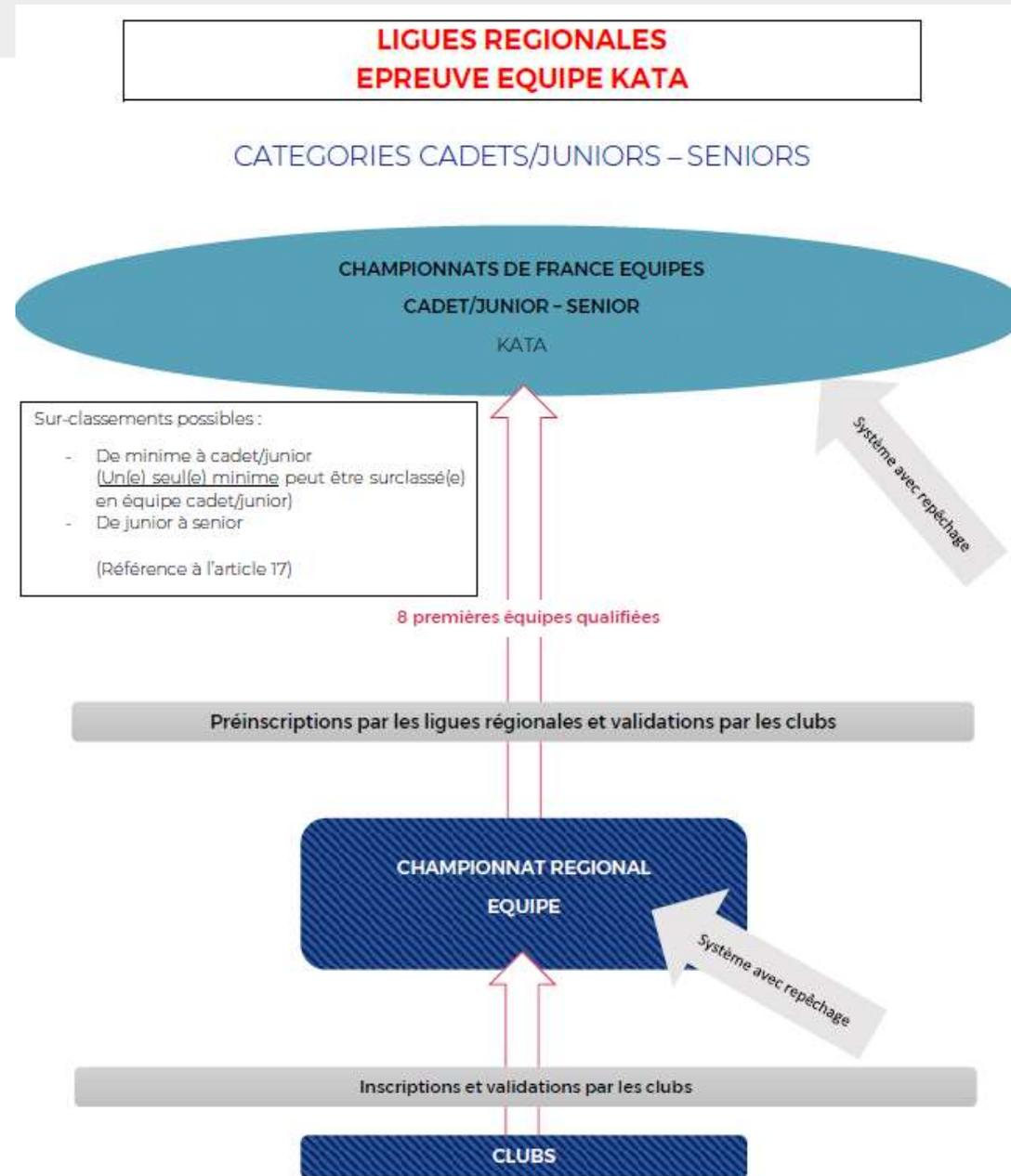
CATEGORIES MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS
EPREUVES INDIVIDUELLES COMBAT - KATA



Schémas de synthèse des étapes qualificatives



Schémas de synthèse des étapes qualificatives



Particularité du système de tableaux de compétition de 1^{ère} et 2^{ème} division Combat-Kata

Les compétitions 1^{ères} et 2^{èmes} division sont organisées en système de double tableau : tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} tour :

- Les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division
- Les perdants du 1^{er} et du 2^{ème} tour sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Les athlètes transférés en 2^{ème} division seront de nouveau tirés au sort par le logiciel de compétitions.

Ce système de compétition permet aux athlètes de faire 2 tours minimum.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau.

Tableaux des catégories d'âges et de poids

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Masculins féminines	Nés en 2020 - 2019	Nés en 2018 - 2017	Nés en 2016 - 2015	Nés en 2014 - 2013

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

Tableaux des catégories d'âges et de poids

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 –13 ans	Cadets 14 –15 ans	Juniors 16 –17 ans	Espoirs 18 –19 –20 ans	Seniors 18 ans et +
Nés en 2012 - 2011	Nés en 2010 - 2009	Nés en 2008- 2007	Nés en 2006-2005-2004	Nés en 2006 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 –13 ans	Cadets 14 –15 ans	Juniors 16 –17 ans	Espoirs 18 –19 –20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Le Certificat médical

Le certificat médical, conformément à la réglementation n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat médical annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », pratiquées en compétitions, c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

Le Certificat médical

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, l'open de France NORIS (combat), les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- **Le passeport sportif en cours de validité.**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**

Pour les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter **une pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité ou le passeport civil français**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales

Afin que les inscriptions en ligne, via le site FFK inscriptions aux compétitions, soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 8 € par athlète
- Compétitions par équipes : 20 € par équipe

Les clubs doivent valider les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Dates limites d'inscriptions aux compétitions nationales :

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral. Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

- b. Modalités d'inscription aux compétitions territoriales ;
(Aux niveaux des départements et des régions)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place, (3 € par athlète et 8 € par équipe).

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Contrôle des passeports sportifs et de la pesée

a. Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

b. Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Contrôle des passeports sportifs et de la pesée

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

- Aux niveaux ; départemental et régional :

Une tolérance de poids de 300 grammes peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (dettes), la dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé.

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet(dette) qualifié(e) dans la catégorie de poids où celui-ci (celle-ci) a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

Contrôle des passeports sportifs et de la pesée

- Au niveau national :

Une tolérance de poids de 300 grammes peut être accordée au compétiteur(trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur(trice) est inscrit.

Pour les catégories, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids **7 jours avant la compétition.**

Cependant :



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétitions de la FFK **7 jours avant la compétition** nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

Les ententes sportives

Des ententes sportives pour l'épreuve par équipes peuvent être constituées par deux clubs de la **même ligue régionale**

Ainsi, l'entente sportive constituée a la possibilité de s'inscrire aux compétitions par équipes, sous le statut de l'entente sportive.

Lors d'une même compétition, les deux clubs, constituant l'entente sportive, peuvent séparément inscrire une autre équipe non représentée par l'entente sportive.

Exemple : L'entente sportive inscrit l'équipe senior masculine à une compétition nationale. Les deux clubs, composant cette même entente sportive, ont la possibilité chacun d'inscrire leur équipe senior féminine.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe.

Pour constituer une entente sportive, il convient de transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétitions de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives des départements et territoires d'Outre-mer ainsi que les départements de Haute Corse et de Corse du Sud peuvent associer plus de deux clubs.

Les surclassements dans la catégorie d'âge supérieure

a. Epreuves individuelles :

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors, combat et kata

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le surclassement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

Le sur-classement des minimes féminines des moins de 35 kg et des minimes masculins des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

Les surclassements dans la catégorie d'âge supérieure

• Catégories de poids de minimales à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Les surclassements dans la catégorie d'âge supérieure

d. Epreuves équipes (combat et kata) :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.
(Un(e) seul(e) minime peut être surclassé(e) en équipe cadets/juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Lors de la coupe de France « équipes kata », les athlètes juniors surclassés en seniors ne pourront pas participer en équipe jeune (cadets/juniors).

En revanche, lors des championnats de France seniors, les athlètes juniors surclassés en senior pourront participer au championnat de France en équipe jeune cadet/junior.

Dérogations aux règles de qualifications

a. Catégories minimales, cadets, juniors et seniors

Niveau départemental

Dérogations en hors quotas pour participer au championnat de la ligue régionale

Si un compétiteur minimal, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent.

Dérogations aux règles de qualifications

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document)
- Collectif France – Liste établie par le directeur des équipes de France.
Les regroupements des zones (stages de détection) ne rentrent pas dans le cadre des hors quotas.

Dérogations aux règles de qualifications

Niveau de la ligue régionale

Dérogations en hors quotas pour participer au championnat de France

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior, ayant les critères en termes de résultats sportifs, ne peut pas participer au championnat de la ligue régionale, le club devra envoyer, avant le championnat régional, un courriel et le formulaire officiel renseigné et signé à la **direction technique nationale** justifiant le motif de l'absence de l'athlète.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après. La direction technique nationale décidera, en référence aux critères établis, de l'acceptation en vue de sa participation au championnat de France.

Pour les athlètes à qui la dérogation en hors quota a été validée, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 8 € par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement. (Cf. à l'article 11 du chapitre VIII)

Sur le document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

Afin que les demandes de dérogations exceptionnelles soient accordées par la direction technique nationale, les raisons des absences et les résultats sportifs doivent rentrer dans le cadre défini ci-après.

Dérogations aux règles de qualifications

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1^{ère} League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document).
- Collectif France – Liste établie par le directeur des équipes de France.
Les regroupements des zones (stages de détection) ne rentrent pas dans le cadre des hors quotas

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Dérogations aux règles de qualifications

Les critères en termes de résultats sportifs :

- Les athlètes médaillés aux championnats de France de la saison sportive précédente.
- Les athlètes médaillés aux coupes de France et/ou à l'Open de France NORIS, l'Open d'ORLEANS de la saison sportive en cours.
- Les athlètes médaillés aux compétitions internationales officielles de la WKF et EKF de la saison sportive précédente et en cours

Les coupes de France Zone Nord et Sud, le championnat de France UNSS, la coupe de France des corporations, les compétitions nationales de styles etc. ne sont pas des compétitions de références en terme de résultats pour une demande de dérogation en hors quota.

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif, sera refusée.

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document, (documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Pour tout autre motif, non sportif, très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

Dérogations aux règles de qualifications

Les athlètes qualifiés(es) d'office aux championnats de France sont :

- Chez les seniors :
 - Les champions(es) de France en titre.
 - Le (la) vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.
 - Les médaillés (individuel et équipe) du championnat d'Europe de la saison sportive précédente et du dernier championnat du Monde.
- Chez les cadets(ettes) & juniors, (s'ils sont toujours dans la même catégorie d'âge et de poids que la saison sportive précédente).

Cependant, si un cadet surclassé en junior est champion de France junior, il sera qualifié d'office au championnat de France junior et en cadet.

Même principe pour les juniors

Si un junior surclassé en senior est champion de France senior, il sera qualifié d'office au championnat de France senior et en junior.

- Les champions(es) de France en titre.
 - Le (la) vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.
 - Les médaillés (individuel et équipe) du championnat d'Europe de la saison sportive en cours.
- Les athlètes du collectif France
Liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

SYNTHESE DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COMPETITIONS

AU 12/07/2024

SAISON
**24
25**

1/ CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS MINIMES – CADETS – JUNIORS – SENIORS

Qualifications aux championnats de France

Système avec repêchage aux niveaux : départemental, régional, national

1-2 Pour la ligue régionale d'Île de France :

Les qualifiés aux championnats de France sont :

- Les 8 premiers du championnat de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

L'Open de la ligue régionale est une compétition qualificative supplémentaire en Ile de France.

1-5 Les championnats de France seniors individuels kata et combat sont programmés le même week-end, fin mars.

1-6 Epreuve équipe

Les championnats de France seniors équipes kata et combat sont programmés le même week-end, mi-juin.

2/ COUPES DE FRANCE INDIVIDUELLES PUPILLES – BENJAMINS

Deux systèmes de qualification pour les coupes de France :

- **Système de tableaux 1^{ère} et 2^{ème} division**

Aux coupes des ligues régionales et coupes de France

- **Système de tableaux avec repêchage**

A l'Open de la ligue régionale et aux championnats départementaux

2-2 Pour la ligue régionale d'Ile de France :

Les qualifiés aux coupes de France sont :

- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open de la ligue régionale : les 8 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

2-5 La durée de combat pour la catégorie d'âge benjamins et benjamines est passée à 1 minute et 30 secondes au lieu de 2 minutes

3/ LA CATÉGORIE DES ESPOIRS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA INDIVIDUEL A ÉTÉ RAJOUTÉE

4/ CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

L'épreuve par équipes a été rajoutée au championnat de France vétérans.

L'équipe peut être mixte et composée avec les 4 catégories d'âge vétérans, V1 - V2 - V3 - V4. (Pas de présentation de bunkai)

6/ COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD

- La catégorie des espoirs en individuelle kata a été rajoutée.
 - Le sur-classement des benjamins et des benjamines 2^{èmes} année est possible pour cette compétition uniquement.
-

7/ CHAMPIONNATS ET COUPES KATA CATÉGORIE DES MINIMES

Les minimimes ont la possibilité d'exécuter un kata de la liste des cadets, juniors et seniors, en finale, demi-finale et finale de repêchage (médaille de bronze).

8/ ENTENTES SPORTIVES

Des ententes sportives pour l'épreuve par équipes peuvent être constituées par deux clubs de la même ligue régionale.

Ainsi, l'entente sportive constituée a la possibilité de s'inscrire aux compétitions par équipes, sous le statut de l'entente sportive.

Les deux clubs, constituant l'entente sportive, peuvent séparément inscrire une autre équipe non représentée par l'entente sportive.

Exemple : L'entente sportive inscrit l'équipe senior masculine à une compétition nationale. Les deux clubs, composant cette même entente sportive, ont la possibilité chacun d'inscrire leur équipe senior féminine.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

SYNTHESE DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES COMPETITIONS AU 12/07/2024

SAISON
**24
25**

9/ LES SUR-CLASSEMENTS DES MINIMES EN CADET/CADETTES

Le sur-classement des minimales féminines des moins de 35 kg et des minimales masculines des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

• Catégories de poids de minimales à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18 - 19 - 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				



RÈGLEMENT DU DISPOSITIF DE COACHING

Coaching au niveau national

Rappel des règles générales

Au niveau national :

- une seule catégorie de coach est référencée sur la base de données fédérale SIKADA, « coach national ».
- Les clubs inscrivent, via le site FFK inscriptions aux compétitions, les coaches référencés et habilités sur « SIKADA », licenciés dans leur structure, au même titre que les athlètes, pour chacune des compétitions nationales.

Cependant, les coaches habilités, licenciés dans une structure, ayant une fonction de professeur dans un autre club, identifiées sur la base de données fédérale « SIKADA », pourront également être inscrits par leurs clubs aux compétitions nationales et bénéficier d'une carte de coach spécifique pour chacun des clubs.

Coaching au niveau national

CONDITIONS & PREREQUIS	
Licences	Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age	18 ans minimum
Grade	1 ^{ère} Dan
Diplôme	Minimum DAF
Examen	Réussite du QCM Référence au point 4 de l'article 2
Renseignements du coach	Informations à renseigner sur la base de données fédérale SIKADA. (Cf. au point 3 de l'article 2 du présent règlement).
Types de compétitions pour le coaching	Toutes les compétitions de karaté, Niveaux : national, régional et départemental

Les coaches référencés sur la base de données SIKADA

Modalités pour être référencés sur la base de données fédérale SIKADA

Le nombre de coaches, par club, référencés et habilités sur la base de données fédérale SIKADA est proportionnel au nombre de licenciés :

- 2 coaches pour les clubs ayant moins de 40 licenciés.
- 4 coaches pour les clubs ayant de 40 à 69 licenciés.
- 6 coaches pour les clubs ayant de 70 à 99 licenciés.
- 8 coaches pour les clubs ayant 100 licenciés et plus.

Il appartient aux clubs d'effectuer les démarches auprès de la direction technique nationale pour désigner et proposer, en fonction du nombre de licenciés, le ou les coaches susceptibles de passer l'examen national.

Pour la désignation des coaches, les clubs peuvent se baser sur le nombre de licenciés :

- Soit de la saison sportive N-1 2023/2024 ;
- Soit la saison sportive 2024/2025 ;

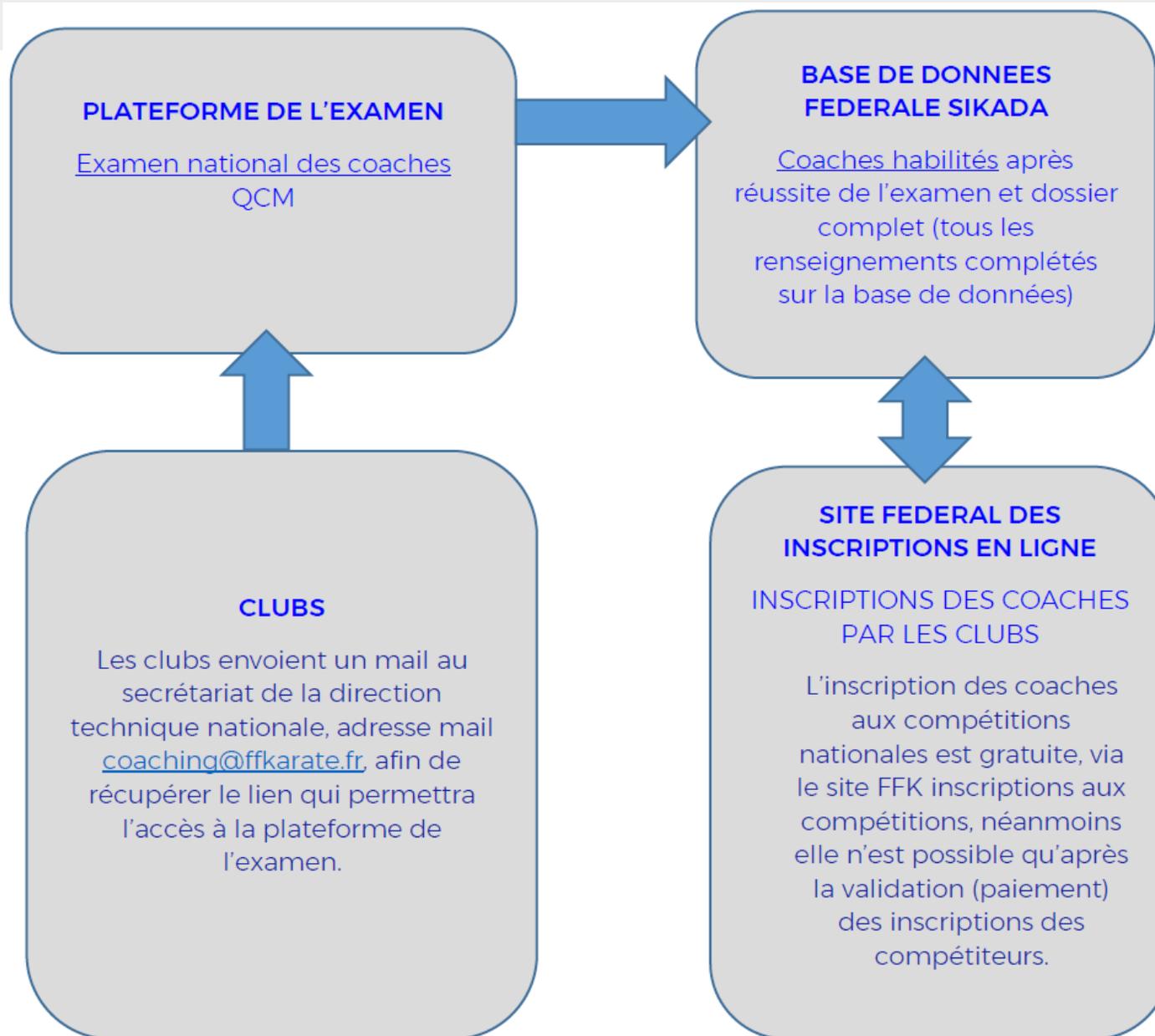
Dès lors, que les dirigeants de clubs ont complété tous les renseignements demandés sur la base de données fédérale SIKADA et que les coaches sont reçus à l'examen, la direction technique nationale valide l'habilitation. Les clubs pourront par conséquent inscrire les coaches habilités aux différentes compétitions nationales. Néanmoins, le nombre de coaches ayant la possibilité de coacher à ces compétitions est proportionnel au nombre d'athlètes inscrits. (Cf. à l'article 3 ci-après).

Coaching au niveau national

L'habilitation des coaches sur la base de données fédérale SIKADA, après la procédure, est valable 3 ans, de date en date.

Le renouvellement de la procédure s'effectue tous les 3 ans.

Les coachs référencés sur la base de données SIKADA



Coaching au niveau national

***Avant l'examen, il convient aux clubs de compléter impérativement, sur la base de données fédérale SIKADA, tous les renseignements demandés sur les coaches afin que ceux-ci puissent officiellement être habilités.**

Coaching au niveau départemental et régional

Coach Territorial

PREREQUIS	
Licences	Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age	18 ans minimum
Grade	1ère Dan
Diplôme	Minimum DAF
Types de compétitions pour le coaching	Toutes les compétitions de karaté, Niveaux : régional et départemental

Coaching au niveau départemental et régional

Jeune Coach Territorial

PREREQUIS	
Licences	Licence fédérale de la saison sportive en cours
Age	14 à 15 ans pour coacher les catégories pupilles, benjamins, minimes. 16 à 17 ans pour coacher les catégories pupilles, benjamins, minimes et cadets.
Grade	1ère Dan
Diplôme	Minimum AFA <i>Attestation de l'AFA à présenter aux responsables des organes déconcentrés à chaque compétition territoriale</i>
Types de compétitions pour le coaching	Les compétitions pupilles, benjamins et minimes pour les jeunes coaches de 14 et 15 ans. Les compétitions pupilles, benjamins, minimes et cadets pour les jeunes coaches de 16 et 17 ans.

Coaching au niveau départemental et régional

Jeune Coach Territorial

Les jeunes coaches n'ont pas de cartes territoriales pour coacher. La présentation, de l'AFA et d'une pièce d'identité suffit pour pouvoir coacher aux compétitions spécifiques à leurs âges. (Cf. au tableau ci-dessus)



LE PARCOURS DE PERFORMANCE FÉDÉRAL 2023/2024

Les critères d'entrée en liste des sportifs de haut niveau

Kumité et kata

-  **Figurer sur la base de données PSQS et être proposé par le DTN à l'agence nationale du sport et au ministère des sports et des Jeux Olympiques au regard des critères suivants ,**
-  **Signer la convention fédération /SHN**

Les critères SHN kumité

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	ELITE : 2 ans	<ul style="list-style-type: none">- PODIUM au championnat du monde seniors individuel- 1 OU 2 au Championnat du monde seniors par équipe- Champion d'Europe individuel et/ou par équipe- 1er aux jeux mondiaux- 1er aux jeux européens
	SENIORS 1 an	<ul style="list-style-type: none">- 5-8 ème au championnat du monde seniors individuel- 3 ème au Championnat du monde seniors par équipe- 2 à 5 ème au championnat d'Europe individuel- 2-3 ème au championnat d'Europe par équipe- 2-3 ème aux jeux européens- 2-3 ème aux jeux mondiaux
	RELEVE 1 an	<ul style="list-style-type: none">- PODIUM Championnats du monde jeunes (U21/U18/U16) individuel- PODIUM Championnats d'Europe jeunes (U21/U18/U16) individuel- Podium aux Jeux méditerranéens

Les critères SHN kumité espoirs et collectifs nationaux

SPORTIFS ESPOIRS	1 an 14 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">- Membre ou partenaire du pôle France relève et moins de 18 ans- Podium de la coupe de France (cadet, juniors, espoir)- Podium des championnats de France jeune (cadet, juniors, espoir)- Participation aux stages des équipes de France
SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX	1 an 18 ans et plus Sportifs ayant déjà été listés et en activité	<ul style="list-style-type: none">- Membre ou partenaire du pôle France relève et plus de 18 ans- Podium championnats de France espoir et seniors- Podium coupe de France espoir et seniors- Participation aux stages des équipes de France

Les critères SHN kata

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	ELITE : 2 ans	<ul style="list-style-type: none">- PODIUM au championnat du monde seniors individuel- 1 OU 2 au Championnat du monde senior par équipe- Champion d'Europe individuel et/ou par équipe- 1er aux jeux mondiaux- 1er aux jeux européens
	SENIORS 1 an	<ul style="list-style-type: none">- 5-8 ème au championnat du monde seniors individuel- 3 ème au Championnat du monde senior par équipe- 2 à 5 ème au championnat d'Europe individuel- 2-3 ème au championnat d'Europe par équipe- 2-3 ème aux jeux européens- 2-3 ème aux jeux mondiaux
	RELEVE 1 an	<ul style="list-style-type: none">- PODIUM Championnats du monde jeunes (U21/U18/U16) individuel- PODIUM Championnats d'Europe jeunes (U21/U18/U16) individuel- PODIUM Championnats du monde jeunes (U18/U16) par équipe- PODIUM Championnats d'Europe jeunes (U18/U16) par équipe

Les critères SHN kata espoirs et collectifs nationaux

SPORTIFS ESPOIRS	1 an 14 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">- Podium de la coupe de France (cadet, juniors, espoir)- Podium des championnats de France jeune (cadet, juniors)- Participation aux stages des équipes de France
SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX	1 an 18 ans et plus Sportifs ayant déjà été listés et en activité	<ul style="list-style-type: none">- Les U21 classés dans les 7 premiers des championnats de France seniors et/ou de la coupe de France seniors- Participation aux stages des équipes de France- Podium aux championnats de France seniors et/ou de la coupe de France seniors

Le Sport de Haut Niveau

- Sportifs de haut niveau (catégories élite, senior, relève et conversion)
- Sportifs de collectifs nationaux
- Sportifs espoirs

Les Sport de Haut Niveau en Essonne

	Prénom	Nom	Club	Catégorie
1	Helvetia	TAILY	SKB Epinay sous Sénart	Senior
2	Romane	LEITAO	SKB Epinay sous Sénart	Senior
3	Thanh-Liêm	LÊ	AS Evry-Courcouronnes	Senior
4	Adrien	MARQUES	AS Evry-Courcouronnes	Relève
5	Alexandre	MARTINS NUNES	AS Evry-Courcouronnes	Relève
6	Liam	GREGOIRE	SKB Epinay sous Sénart	Relève
7	Manon	ROS	SKB Epinay sous Sénart	Relève
8	Adrien	GAUTIER	AS Evry-Courcouronnes	Reconversion
9	Anne-Laure	FLORENTIN	AS Evry-Courcouronnes	Reconversion
10	Sophia	BOUDERBANE	AS Evry-Courcouronnes	Reconversion
11	Lee-Lou	KOUME	SKB Epinay sous Sénart	Espoir
12	Yacine	BEN FATHALLAH	Saint Michel Sports Karaté	Espoir

Les Sport de Haut Niveau en Essonne

	Prénom	Nom	Club	Catégorie
13	Arthur	NOEL	AS Evry-Courcouronnes	Collectifs Nationaux
14	Bachar	AKSOUH	Saint Michel Sports Karaté	Collectifs Nationaux
15	Carla	PIRE	Saint Michel Sports Karaté	Collectifs Nationaux
16	Caroline	NGOAN	AS Evry-Courcouronnes	Collectifs Nationaux
17	Faadel	BOUSSAG	AS Evry-Courcouronnes	Collectifs Nationaux
18	Franck	NGOAN	AS Evry-Courcouronnes	Collectifs Nationaux
19	Hugo	POISSON	SKB Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
20	Jérémie	FEILLET	Saint Michel Sports Karaté	Collectifs Nationaux
21	Mohamed	YANGUI	SKB Epinay sous Sénart	Collectifs Nationaux
22	Yanis	TAS	AS Evry-Courcouronnes	Collectifs Nationaux



**BOUTIQUE DU CDK91
PARTENARIAT
JOMA / TIMERSPORT**

Boutique du CDK91



JOMA WINNER III - BLANC & BLEU ROYAL => 23€
RÉF HOMME 103150 207
TAILLE : 12 ANS À 3XL

Boutique du CDK91



JOMA WINNER III - BLEU ROYAL & BLANC => 23€

RÉF HOMME 103150 702- 20€

TAILLE : 12 ANS À 3XL

Boutique du CDK91



MAILLOT MANCHES COURTES HOMME ECO SUPERNOVA BLEU ROI BLANC

RÉF 103128.702- 30€

TAILLE : 12 ANS À 3XL

Boutique du CDK91



Tee-Shirt CREW V BLANC- 25€
Taille H : 6XS à 3XL
Taille F : 2XS à 2XL



Tee-Shirt EVENTOS- 15€
Taille H : S à 2XL
Taille F : S à 2XL

Boutique du CDK91



Survêtement DANUBIO II – 50€
Taille H/F : 7XS à 3XL
Taille F : 2XS à XL



Veste WINNER– 30€
Taille H/F : 6XS à 3XL

Boutique du CDK91



IMPERMÉABLE HOMME MONTRÉAL BLEU ROI – 50€

Taille : S à 3XL

Boutique du CDK91



Sac à dos ESTADIO III – 30€

Boutique du CDK91



Chaussures INFINITE MEN 2303 MARINO – 38€

Plaquette : Visuels

Clubs Karaté Essonne

Le comité de l'Essonne de Karaté s'associe avec Timersport dans le cadre d'un partenariat afin de vous proposer des tenues aux couleurs de votre club, à moindre coût.



Timersport

DISTRIBUTEUR OFFICIEL JOMA

Timersport
1 Rue des bâtisseurs
91350 Grigny

Contact : Geoffrey Godvin
geoffrey@timersport.fr
07 62 30 86 19

Essonne

TERRE D'AVENIRS

Contact : J-Sylvain Renaud
jsrenaud1956@gmail.com
06 14 45 10 08



Joma

T-shirt Desert
Coton – Ajusté



PRIX CATALOGUE
15,90 euro TTC
PRIX CLUB :
11,13 euro TTC

T-shirt Combi
Polyester – Ajusté
MC / ML / SM



PRIX CATALOGUE
13,70 euro TTC
PRIX CLUB :
9,59 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

Vestes survêtements



OLIMPIADA
PRIX CATALOGUE

43,50 euro TTC

PRIX CLUB :

30,45 euro TTC

Joma



GALA
PRIX CATALOGUE

28,70 euro TTC

PRIX CLUB :

20,09 euro TTC

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE



Timersport

**Sweat-shirt avec capuche
Montana en coton**



PRIX CATALOGUE
33,99 euro TTC
PRIX CLUB :
23,79 euro TTC

**Veste ouverte en
coton Confort**



PRIX CATALOGUE
52,00 euro TTC
PRIX CLUB :
36,40 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

**SURVÊTEMENT
HOMME
ACADEMY IV**

PRIX CATALOGUE

55,20 euro TTC

PRIX CLUB :

38,64 euro TTC



**SURVÊTEMENT
HOMME
DANUBIO II**

PRIX CATALOGUE

62,00 euro TTC

PRIX CLUB :

43,40 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

**SURVÊTEMENT
FEMME ECO
CHAMPIONSHIP**

PRIX CATALOGUE

66,01 euro TTC

PRIX CLUB :

46,20 euro TTC



**SURVÊTEMENT
FEMME
MONTREAL**

PRIX CATALOGUE

84,49 euro TTC

PRIX CLUB :

52,14 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

Anorak coupe longue Islandia III



PRIX CATALOGUE
123,00 euro TTC
PRIX CLUB :
86,10 euro TTC

Anorak Cervino



PRIX CATALOGUE
112,40 euro TTC
PRIX CLUB :
78,68 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

Sac d'équipement

PRIX CATALOGUE

29,40 euro TTC

PRIX CLUB :

20,58 euro TTC



Sac de voyage Trolley Training

PRIX CATALOGUE

84,60 euro TTC

PRIX CLUB :

59,22 euro TTC



Sac à dos Estadio III noir

PRIX CATALOGUE

31,50 euro TTC

PRIX CLUB :

22,50 euro TTC



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport



**Médailles, trophées &
Médailles personnalisées**



**Tasses et goodies
personnalisés**



Rouleaux de ceintures



Joma

REMISE DE 30 % SUR LE PRIX CATALOGUE

Timersport

Questions diverses